

COFUSI – Académie des Sciences
23, Quai Conti - PARIS

Le Comité National Français des Recherches Arctiques et Antarctiques (CNFRA) est un Comité interdisciplinaire créé en 1961 et placé sous l'autorité de l'Académie des Sciences *via* les deux organisations internationales l'ICSU (Conseil International de la Science) et du COFUSI.

Le CNFRA assure la représentation française de la recherche en milieux polaires aux réunions du SCAR (*Scientific Committee for Antarctic Research*). Il est le lien direct entre la communauté de recherche en milieux polaires et le SCAR. Nous entretenons des relations de complémentarité avec l'IPEV (Institut polaire français Paul Emile Victor) qui nous octroie la subvention nécessaire au paiement de notre cotisation au SCAR.

Le CNFRA joue un rôle important dans la promotion et la valorisation de toutes les disciplines et les recherches scientifiques mises en œuvre dans les régions arctiques, antarctiques et subantarctiques.

Un important travail de communication a été entrepris ces dernières années pour promouvoir le CNFRA auprès des chercheurs et surtout auprès des jeunes doctorants et post doctorants en favorisant les liens avec APECS-France (*Association of Polar Early Career Scientists*).

Nos actions se multiplient tant au plan international que national. Un aperçu en est donné dans ce bilan qui couvre les années 2014 - 2017

I – Bilan administratif et financier

De 2014 à 2016, le bureau du CNFRA, élu en 2013, pour 4 ans, était constitué de 8 membres dont un Président, un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier, auxquels s'ajoutaient, un membre invité et deux membres cooptés. Nous nous sommes réunis en moyenne 3 fois par an et notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue lors des Journées scientifiques que nous organisons chaque année, les 26 mai 2014, 28 mai 2015, 26 mai 2016 et 11 mai 2017.

A la suite du décès de notre président Roland Schlich, en avril 2016, nous avons réorganisé notre bureau lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016. Mireille Raccurt, alors Vice-présidente a été élue présidente, Claude Bachelard continuant à prendre en charge le secrétariat et Jean Louis Grangé, les finances.

Nous n'avons pas nommé de Vice-président mais décidé d'élargir le bureau par la cooptation de trois nouveaux membres, Maurice Hullé en renfort pour le secrétariat, Yan Ropert Coudert pour ses compétences et son implication au niveau du SCAR et Lydie Lescarmontier, jeune glaciologue, membre dirigeant de APECS-France, pour consolider nos relations avec cette association.

Le bureau ainsi constitué a entamé une réflexion sur les statuts du CNFRA pour actualiser nos missions et surtout revoir la constitution du bureau et les conditions de son renouvellement.

1 - Modification des statuts du CNFRA.

Les membres du bureau du CNFRA ont proposé une version amendée de ses statuts lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 11 mai 2017 à la Maison des Océans à Paris.

Nous avons, en effet, ressenti le besoin d'apporter quelques précisions et modifications sur les points suivants :

- ✚ Clarification du positionnement institutionnel du CNFRA, pour afficher plus clairement notre complémentarité avec l'IPEV.
- ✚ Actualisation de ses missions :

- au plan international en tant que lien direct entre la communauté de recherche en milieux polaires et le SCAR ;
 - au plan national où le CNFRA joue pleinement son rôle dans la communication et la diffusion nationale de la recherche en milieux polaires et subpolaires en organisant annuellement des journées scientifiques qui réunissent aussi bien des jeunes chercheurs que des chercheurs confirmés.
- ✚ Révision de la constitution du bureau et des conditions de son renouvellement :
- Réduction du nombre des membres du bureau à 6 membres élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.
 - + un membre de droit (Directeur de l'IPEV)
 - + des membres cooptés, désignés à l'unanimité des membres élus du bureau, pour remplir une fonction liée aux circonstances et pour une durée déterminée.
- ✚ Simplification de la procédure d'admission des nouveaux membres. Les candidatures des nouveaux membres seront examinées, acceptées ou refusées par le bureau. La liste des nouveaux membres sera présentée chaque année en Assemblée Générale.

Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité moins une voix par l'Assemblée Générale (voir en annexe la version complète des nouveaux statuts).

2 – Constitution du nouveau bureau :

Au cours de cette même Assemblée Générale et selon les nouveaux statuts, les élections ont eu lieu pour constituer un nouveau bureau pour 3 ans :

Mireille Raccurt, Présidente

Laboratoire d'Ecologie des Systèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA) UMR CNRS 5023

Université Claude Bernard LYON 1

mireille.raccurt@univ-lyon1.fr

Yan Ropert Coudert, Vice-président

Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC) UMR CNRS 7372 Université La Rochelle

yan.ropert-coudert@cebc.cnrs.fr

Maurice Hullé, Secrétaire général

Institut de Génétique, Environnement et Protection des Plantes (IGEPP) INRA

maurice.hulle@inra.fr

Jean Louis Grangé, Trésorier et Webmaster

Jean-louis.grange@grange-s.com

Lydie Lescarmontier

Lydie.lescarmontier@gmail.com

Anne Choquet

Anne.choquet@brest-bs.com

Yves Frénot (membre de droit)

Directeur de l'Institut polaire français Paul Emile Victor

Yves.frenot@ipev.fr

Les membres du bureau se réunissent en moyenne 3 fois par an à Paris dans les locaux des TAAF.

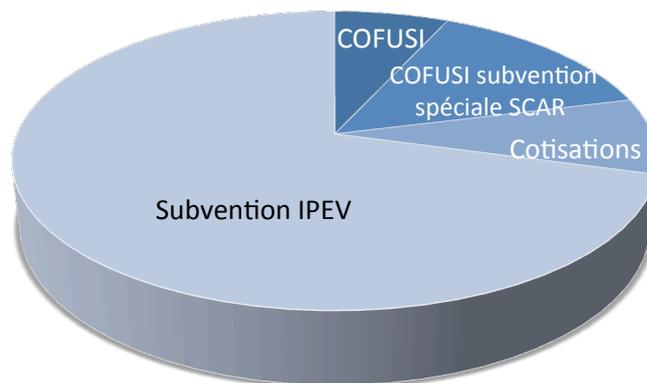
3 - Notre Comité réunit une petite centaine de membres. La cotisation annuelle est de 30 Euros. L'adhésion est gratuite pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant.

4- Budget

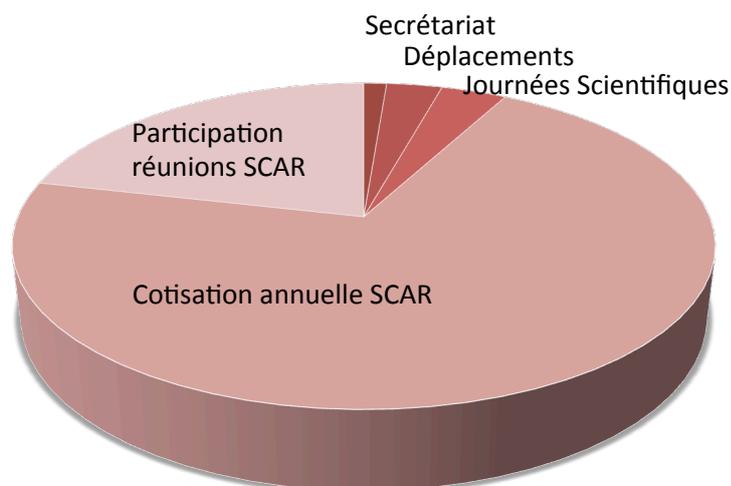
Le tableau montre la répartition type des recettes et dépenses et indique les principales sources de subventions et postes de dépenses (Les chiffres représentent une moyenne arrondie, exemple des années 2014 et 2017 avec les subventions et les dépenses liées aux réunions biennales du SCAR).

RECETTES		DEPENSES	
Subvention COFUSI (10% de la cotisation au SCAR)	1900	Frais de secrétariat, abonnement système de gestion/comptabilité Kanas	350
Subvention COFUSI spéciale pour participation aux réunions du SCAR (tous les deux ans)	4000	Frais déplacement (réunion du bureau, AG)	850
Subvention IPEV correspondant au paiement de la cotisation au SCAR	19800	Factures Journées Scientifiques	1000
Cotisations	2300	Cotisation SCAR	19800
		Voyages, hébergement réunion du SCAR	6000
TOTAL	28000	TOTAL	28000

Recettes



Dépenses



Deux remarques importantes

- Sans la subvention de l'IPEV pour le paiement de notre cotisation au SCAR, la recherche polaire française ne serait pas représentée au SCAR.
- La subvention spéciale attribuée une année sur deux par le COFUSI pour que la France puisse envoyer deux représentants à la réunion des délégués du SCAR est indispensable.

II – Bilan des activités scientifiques

1- Au plan international

En tant que représentant national au SCAR, le CNFRA a assuré un certain nombre de missions :

- ✚ Organisation de la représentation de la recherche française en milieux polaires, antarctiques et subantarctiques, auprès du SCAR. <http://www.scar.org>
- Nous avons actualisé les représentants des Groupes Scientifiques permanents du SCAR. Nous avons nommé avec l'aide de l'IPEV, des chercheurs motivés et représentatifs de leur discipline. Nous aboutissons à la représentation suivante :

GEOSCIENCES	SCIENCES PHYSIQUES	SCIENCES DE LA VIE
Jérôme Bascou (Géologue)	Vincent Favier (Glaciologue)	Paul Laforêt (Médecin chef du service médical des TAAF/IPEV)
Aude Chambodut (Géophysicienne)	Emmanuelle Sultan (Océanographe)	Philippe Koubbi (Biologiste marin)
Damien Guillaume (Géologue)	Catherine Ritz (Glaciologue)	Maurice Hullé (Biologiste terrestre, subantarctique)
Dimitri Zigone (Géophysicien)	Isabelle Vauglin (Astrophysicienne)	Yan Ropert-Coudert (Ecophysiologiste)

- Nous avons apporté un soutien financier à certains de ces représentants pour qu'ils participent à l' « Open Science Conference » et les diverses réunions du SCAR.
 - **En septembre 2014** à Auckland (Nouvelle Zélande), étant donné l'éloignement et le coût du voyage, un seul représentant a été financé, Emmanuelle Sultan, pour les Sciences physiques. Deux représentants français Roland Schlich et Mireille Raccurt ont assisté à la réunion des délégués grâce à la subvention du COFUSI.
 - **En Aout 2016**, une importante délégation française, en grande partie organisée et financée par le CNFRA, s'est retrouvée à Kuala Lumpur pour les réunions du SCAR. Nous ne pouvons que regretter l'absence d'un représentant des Géosciences pour des raisons d'indisponibilités à ces dates. La délégation française officielle était composée comme suit :

Sciences de la vie	Sciences Physiques	Réunion des Délégués
Yan Ropert-Coudert	Vincent Favier	Philippe Koubbi
Thomas Saucède	Catherine Ritz	Mireille Raccurt
Philippe Koubbi	Emmanuelle Sultan	
Salomé Fabri-Ruiz		

Notre délégation a été très active lors de l' « Open Science Conference » et des divers *workshops* et *business meetings* organisés dans chaque discipline.

Yan Ropert Coudert a été élu « Chief Officer » du groupe « Life Science » ;
Philippe Koubbi a été chaleureusement remercié pour sa participation à
l'Atlas biogéographique de l'Océan austral ;
Catherine Ritz est très active à la tête du groupe d'experts ISMASS (*Ice Sheet
Mass Balance and Sea Level*).
Mireille Raccurt et Philippe Koubbi ont assisté à la réunion des Délégués
(Financement COFUSI).

- **Un rapport de la réunion des Délégués est rédigé**, il rend compte des débats et des décisions concernant les différents groupes scientifiques permanents, groupes d'Action et d'Experts du SCAR. Les comptes rendus 2014 et 2016 sont en ligne sur notre site.
- ✚ A la demande du SCAR, nous rédigeons annuellement en collaboration avec l'IPEV et les responsables de programme, un Rapport National qui compile les programmes de recherche en cours avec leurs principaux résultats. Les rapports 2014, 2015 et 2016 sont en ligne sur le site du SCAR et notre site.
- ✚ Nous relayons toutes les informations diffusées par le SCAR sur notre site (<http://www.cnfra.org>) dans la rubrique « actions auprès du SCAR » (Webmaster : Jean Louis Grangé), sur notre page Facebook et notre compte tweeter mis à jour régulièrement par une jeune étudiante Salomé Fabri-Ruiz, ou par mailing ciblant les chefs de programme. Nous diffusons largement les offres de bourses telles que les « SCAR-CONMAP Fellowships, SCAR Visiting professors... » et encourageons les communautés de recherche à postuler.

2 – Au plan national

L'organisation annuelle de 2 journées scientifiques consécutives concentre une grande partie de l'activité scientifique du CNFRA qui joue pleinement son rôle dans la communication, la valorisation et la diffusion nationale de toutes les recherches développées en milieux polaires.

Depuis leur première édition en 2004 les Journées Scientifiques du CNFRA ont constitué en effet un rendez-vous annuel important pour la communauté française qui mène des recherches dans les zones polaires et subpolaires, arctiques et antarctiques. Elles sont organisées en partenariat avec l'IPEV (Institut polaire français Paul Emile Victor) et permettent de mettre en avant tous les programmes que l'Institut soutient au plan logistique comme au plan financier.

Ces journées sont pluridisciplinaires, très largement ouvertes aux jeunes chercheurs pour favoriser leur insertion dans la communauté scientifique polaire, leur rencontre avec des chercheurs confirmés étant une de nos priorités. Elles favorisent également l'interdisciplinarité tant conseillée par nos instances universitaires et le CNRS.

Elles regroupent en moyenne une centaine de participants de toutes les disciplines en Sciences de la Terre, Sciences de l'Univers, Sciences de la vie, Sciences physiques et Sciences humaines. De 30 à 40 communications y sont présentées oralement en séance plénière et se répartissent de la manière suivante :

- de 2 à 4 conférences invitées de 30 mn qui font le point sur des sujets d'actualité,
- une trentaine de communications de 10 mn + 5 minutes de questions,

Nous insistons sur le caractère innovant des résultats présentés pour que les participants prennent connaissance des développements actuels de la recherche polaire dans des disciplines très variées.

Depuis 2012, les journées scientifiques sont organisées alternativement à Paris et en région. Ce choix a été motivé par le souhait de mettre l'accent sur une région, un laboratoire ou un groupe de laboratoires qui présentent une spécificité en recherche polaire. La réussite de cette décentralisation repose entièrement sur la bonne volonté et le dynamisme des équipes en région.

Il faut ajouter que chaque fois nous avons bénéficié de la mise à disposition de structures logistiques parfaitement adaptées et d'aides financières locales (ville, région, université et même laboratoire) qui contribuent largement à la réussite de nos journées. Ces subventions sont versées sur le compte du laboratoire organisateur, elles n'apparaissent donc pas dans notre budget.

✚ **En 2014** (26 et 27 mai), nous avons organisé la 10^{ème} édition des Journées Scientifiques en partenariat avec Marc Lebouvier et son équipe de l'UMR Ecobio-CNRS-Université de Rennes et la Zone Atelier Antarctique (ZATA) dont il est responsable. La ZATA est une structure créée par l'INEE/CNRS et qui regroupe 9 programmes de recherche en milieux polaires soutenus par l'IPEV. Ces journées ont réuni une centaine de participants, 30 communications ont été présentées avec une nette prédominance des disciplines des Sciences de la vie.

✚ **En 2015** (28 et 29 mai), les Journées scientifiques ont été organisées à Paris à la Maison des Océans. 73 participants pour 25 communications.

✚ **En 2016** (25, 26 et 27 mai), nous avons pu obtenir le soutien des laboratoires de la région lyonnaise fortement impliqués dans la recherche en milieux polaires. 5 laboratoires ont participé à l'organisation de la 12^{ème} édition de nos Journées Scientifiques:

- **Le LEHNA** (Ecophysiologie – Université Claude Bernard Lyon 1),
- **le LBBE** (Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive – Université Claude Bernard Lyon1),
- **le CRAL** (Centre de Recherche Astrophysique de Lyon – Université Claude Bernard Lyon1),
- **le LGGE** (Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement) - Grenoble),
- **le Laboratoire de Géologie**, Antenne Transferts Lithosphériques – Saint Etienne.

Nous avons obtenu le soutien financier des 3 universités, Lyon, Grenoble et Saint Etienne, du CNRS (INEE et DR7). Bilan financier excédentaire qui nous a permis de financer le voyage et les frais d'inscription d'un représentant physicien glaciologue pour les réunions du SCAR à Kuala Lumpur.

C'est à l'initiative du LGGE et surtout à l'énergie constructive de Vincent Favier que nous devons l'organisation de l'**Atelier thématique (Océan austral/ Changements climatiques)** qui s'est déroulé le premier jour. Une cinquantaine de chercheurs issus de différentes disciplines ont pu échanger autour de 5 thèmes, un spécialiste ayant été invité à présenter une conférence pour chaque thème :

- Modifications de la circulation atmosphérique, causes et conséquences (F. Codron) ;
- Modélisation aux interfaces, état de l'art et défis à venir (Nicolas Jourdain) ;
- Evolution récente de l'Océan austral, observations, modélisation et processus mis en jeu (Loïc Jullion) ;
- Ampleur des changements récents, apports des études paléoclimatiques (Elizabeth Michel) ;

- Flux de carbone dans les écosystèmes marins de l’Océan austral (Stéphane Blain).

Une lettre d’intention a été rédigée et mise en ligne sur le site de la prospective Océan/Atmosphère dirigée par l’INSU.

Outre le fait que ce genre de réunion apporte une véritable dynamique scientifique à notre Comité, elle s’avère nécessaire pour une meilleure coordination des recherches et des discussions transversales entre les disciplines qui, de fait, se connaissent peu.

Les Journées scientifiques se sont déroulées les deux jours suivants, elles ont réuni plus de cent participants ; les nombreuses communications et leur diversité témoignent du dynamisme des laboratoires impliqués.

En l’honneur de notre regretté Président Roland Schlich, nous avons créé **le prix Roland Schlich** pour récompenser la meilleure communication présentée par un jeune doctorant ou post-doctorant. Le prix 2016, d’un montant de 200 euros a été attribué à Lorrie Maccario (Ecole Centrale de Lyon)

✚ **Tout récemment, les 11 et 12 mai 2017**, nos journées Scientifiques se sont déroulées à Paris, à la Maison des Océans. Nous avons pu bénéficier du soutien **du** MNHN par le biais de Guillaume Lecointre et de l’UMR 7205 CNRS-MNHN-UPMC-EPHE "Institut de Systématique, Evolution et Biodiversité" (ISYEB). Les subventions accordées par l’INEE/CNRS et par le MNHN nous ont aidé à ce que ces journées soient encore un succès, réunissant une centaine de participants pour 37 communications.

Le prix Roland Schlich 2017 a été attribué à Salomé Fabri-Ruiz (2^{ème} année de thèse - Université de Bourgogne). Nous avons décidé cette année d’offrir les frais d’inscription pour que la lauréate puisse participer à l’ « *Open Science Conference* » du SCAR qui se déroulera à Davos en 2018. Avec le lauréat qui sera sélectionné lors des Journées scientifiques 2018, le CNFRA se réjouit de financer la participation de deux jeunes chercheurs aux prochaines réunions du SCAR.

Les Journées Scientifiques du CNFRA 2014-2017				
Année	Lieu	Nombre de participants	Nombre de communications	Répartition des communications par disciplines
2014	Rennes (Université Rennes 1 – Zone Atelier antarctique CNRS)	98	30	Sciences physiques : 6 Géosciences : 3 Sciences de la vie : 14 Sciences humaines et sociales : 7
2015	Paris – Maison des Océans (Institut Océanographique)	73	25	Sciences physiques : 7 Géosciences : 1 Sciences de la vie : 9 Sciences humaines et sociales : 8
2016	Lyon – Université Claude Bernard Lyon1	113	47	Sciences physiques : 20 Géosciences : 9 Sciences de la vie : 13 Sciences humaines et sociales : 5
2017	Paris – Maison des Océans (Institut Océanographique)	98	37	Sciences physiques : 8 Géosciences : 2 Sciences de la vie : 21 Sciences humaines et sociales : 6

<p>STATUTS DU COMITE NATIONAL FRANÇAIS DES RECHERCHES ARCTIQUES ET ANTARCTIQUES (Association régie par la loi de 1901)</p>

Article 1 : OBJET

Le Comité National Français des Recherches Arctiques et Antarctiques (CNFRA) est régi par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

C'est un Comité interdisciplinaire créé en 1961 et placé sous l'autorité de l'Académie des Sciences *via* les deux organisations internationales l'ICSU (Conseil International de la Science) et le COFUSI (Comité Français des Unions Scientifiques Internationales).

Le CNFRA assure la représentation française de la recherche en milieux polaires aux réunions du SCAR (Scientific Committee for Antarctic Research). A ce titre, il s'acquitte de la cotisation annuelle auprès de cette organisation en s'appuyant sur l'aide financière qu'il reçoit de l'IPEV (Institut polaire français Paul Emile Victor).

Article 2 : MISSIONS

2.1 – Relations avec le SCAR

En tant que correspondant national du SCAR, le CNFRA a pour mission :

- de motiver et d'organiser la représentation de la recherche polaire antarctique et subantarctique française au SCAR ;
- de relayer *via* son site web toutes les informations diffusées par le SCAR vers la communauté scientifique qui travaille dans les régions polaires ;
- de promouvoir auprès de la communauté scientifique française les activités du SCAR telles que SCAR-COMNAP Fellowships, SCAR Visiting Professors, etc ;
- d'assurer, en lien avec l'IPEV, la représentation de la France aux réunions biennales du SCAR
- d'apporter dans la mesure de ses moyens, un soutien financier aux chercheurs pour participer aux groupes de travail du SCAR ;
- de rédiger annuellement, avec l'aide de L'IPEV et des responsables de programmes, un *Rapport National* qui compile les programmes de recherche en cours en Antarctique/Subantarctique avec leurs principaux résultats.

2.2 – Actions au plan national

Les missions du CNFRA visent à promouvoir et valoriser toutes les disciplines et les recherches scientifiques mises en oeuvre dans les régions arctiques, antarctiques et subantarctiques.

Il organise annuellement des Journées Scientifiques de la recherche en milieux polaires ayant pour objectifs :

- de favoriser les rencontres entre jeunes chercheurs et chercheurs expérimentés ;
- de permettre aux jeunes chercheurs de présenter les aspects novateurs de leurs travaux ;
- de susciter des synergies interdisciplinaires ;
- de faire le point sur des sujets d'actualité.

Par ailleurs, le CNFRA entretient des relations régulières avec l'IPEV, Agence nationale de moyens pour le soutien aux recherches scientifiques dans les régions polaires.

Article 3 – SIEGE SOCIAL ET DUREE

3.1 - Le siège social est fixé à Paris, au COFUSI – Académie des Sciences, 23 Quai Conti. Il peut être transféré par décision du bureau.

3.2 - Le CNFRA est constitué pour une durée illimitée.

3.3 - Le CNFRA est régi par les présents statuts à compter du 10 mai 1995, modifiés en date du 11 mai 2017.

Article 4 – MEMBRES

Le CNFRA se compose de personnes physiques ayant une activité en lien direct ou indirect avec la recherche académique en milieux polaires, en dehors de toute activité commerciale.

4.1 - Les candidatures sont soumises au bureau, qui les accepte ou les refuse par un vote à la majorité. Les nouveaux membres sont présentés annuellement au cours de l'Assemblée Générale qui suit leur admission.

4.2 - La qualité de membre se perd :

- Par le décès.
- Par la radiation prononcée par le Bureau (avec droit pour le membre radié d'en référer à l'assemblée générale ordinaire suivante).
- Par la démission ou le non paiement de la cotisation annuelle.

4.3 - Les membres du CNFRA ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées par le Comité.

4.4 - Seuls les membres du CNFRA à jour de leur cotisation annuelle, peuvent bénéficier, sur décision du bureau, d'une aide financière notamment dans le cadre de la représentation française des différentes disciplines scientifiques aux réunions du SCAR.

4.5 - Les membres du CNFRA ne peuvent en aucun cas être personnellement responsables des engagements contractés par celui-ci.

Article 5 – BUREAU

5.1 - Le bureau est chargé d'administrer le CNFRA Il peut prendre à cet effet toute décision hormis celles :

- qui appartiennent statutairement à l'assemblée générale ;
- que le Président estime devoir demander à l'assemblée générale en raison de leur importance.

5.2 - Le bureau se compose de :

- 6 membres élus par l'Assemblée générale parmi les candidats potentiels, personnes physiques, membres actifs à jour de leur cotisation. Ces membres sont élus pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois ;
- un membre de droit, le Directeur de l'IPEV ou son représentant.
- Il peut s'adjoindre des membres cooptés, désignés à l'unanimité et pour une durée déterminée, pour remplir une fonction précise liée aux circonstances.

Les membres du bureau désignent parmi eux un Président, un Vice-président, un Secrétaire général, et un Trésorier.

5.3 - Les décisions du bureau sont adoptées à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le bureau ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres est présente. Les membres élus et cooptés ne peuvent se faire représenter.

5.4 - Le Président peut inviter aux réunions du bureau toute personne susceptible de l'aider dans ses délibérations. Les invités ne participent pas aux votes.

Article 6 – PRESIDENT

Le Président représente le Comité en justice vis-à-vis de toute administration et dans les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses.

Le Président peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires choisis parmi les membres du bureau.

Le Président assure les relations avec l'Académie des Sciences, le COFUSI et les tient informés de l'action du CNFRA.

Article 7 – ASSEMBLEE GENERALE

Le CNFRA se réunit en assemblée générale au moins une fois par an sur convocation du Président. L'ordre du jour, figurant sur la convocation, est envoyé à tous les membres au moins quinze jours à l'avance.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation du Président ou à la demande du tiers des membres.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des votants, à l'exception des décisions d'ordre statutaire qui doivent recueillir les deux tiers des suffrages exprimés. Le votant doit s'être acquitté de sa cotisation annuelle. Les membres du CNFRA peuvent se faire représenter par un autre membre, toutefois un membre présent à l'assemblée générale ne peut détenir plus de trois mandats en sus du sien.

Seule l'assemblée générale a qualité pour procéder à toute modification des statuts et à la dissolution.

Dans des circonstances exceptionnelles, le vote par correspondance ou le vote électronique peut être envisagé.

Article 7 – RESSOURCES DU COMITE

Les ressources du Comité proviennent, dans les limites prévues par la loi :

- de la subvention annuelle du COFUSI ;
- des cotisations versées par ses membres, le montant en étant fixé par l'assemblée générale ;
- des revenus des biens et valeurs qu'il possède ainsi que des sommes perçues en contrepartie de prestations qu'il pourrait être amené à fournir ;
- des versements et subventions effectués à son profit par les personnes physiques ou morales, par les organismes publics ou privés qui s'intéressent à son action ;

Le CNFRA peut recevoir de l'Etat ou d'organismes privés des concours de toute nature, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 9 – REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre des présents statuts, l'assemblée générale peut adopter un règlement intérieur. Ce règlement peut-être modifié par une assemblée générale.

Article 10 – DISSOLUTION DU COMITE

L'assemblée générale peut prononcer, avec la majorité prévue pour les décisions d'ordre statutaire, la dissolution du CNFRA. Dans ce cas, elle désignera parmi ses membres un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CNFRA et attribuera l'actif net conformément à la loi.